



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Patrick LECERF</b>	A	Pauline DOGNE
<b>P</b>	<b>Amélie SAUVAGE</b>	P	<b>Marie-Noëlle MINGUET</b>
E	Pierre SILVESTRE	E	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : <b>Claude KRIESCHER</b> : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>P</b>	<b>Daniel THONON</b>	A	Alain REMOUCHAMPS
<b>P</b>	<b>Steven VAN ERPS</b>	P	<b>Michel TELLER</b>
<b>P</b>	<b>Vincent LOBET</b>	E	Frédéric LECARTE
E	Rémi NUYS	E	Aline VAN MULLEM
A	André QUOILIN	P	<b>Michel HAMTIAUX</b>
P	<b>Marie AUTRIQUE</b>	P	<b>Mathilde VAN LAER</b>
<b>Autres</b>			
P	<b>Mélanie JASPART</b>		
A	Michel LEGROS		
P	<b>Maud LACASSE</b>		

## Ordre du jour

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 3/09/2019
2. Suivi du projet points nœuds
3. Suivi des fiches-projets à activer après l'approbation du PV de la réunion de coordination
4. Présentation du projet d'aménagement de l'ancien quartier Nord à Hamoir (+parking co-voiturage)
5. Pistes de réflexion sur l'élaboration d'un document réglementant la création de logements en milieu rural
6. Suivi du projet de demande de permis d'urbanisation du Chirmont
7. Délivrance du permis unique par le FT et FD à la carrière du Blocquay
8. Divers

### **1. Approbation du PV de la dernière réunion du 3/09/2019**

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier rappelle l'obligation d'organiser 4 réunions CLDR/CCATM par an et signale qu'il y aura encore 2 réunions cette année car la CCATM ne s'est réunie qu'une seule fois en 2019 ; contrairement à la CLDR qui s'est rencontrée en mars. Après cette courte introduction, le PV de la dernière réunion (3/09/2019) est approuvé à l'unanimité.

### **2. Suivi du projet point-nœuds**

Le sujet a déjà été abordé à la réunion du 3/09/2019 ; depuis la réalisation des plans, la Commune a pris contact avec Niels Antoine. M. Lecerf explique que le travail a été bien dégrossi et qu'Hamoir avance plus vite que d'autres communes voisines. Au vu de cette avance, Niels Antoine va essayer d'activer la mise en œuvre du réseau. Les modifications apportées au plan lors de la dernière CLDR/CCATM semblent correctes pour Niels Antoine sauf la route du Neblon qui reste tout de même, selon lui, plus dangereuse. M. Lecerf a rappelé que cette route était touristique et la modification a été acceptée. Clavier est aussi d'accord pour la réalisation de cette liaison ; le seul tronçon susceptible d'être dangereux pour les usagers est entre Jenneret et le captage d'eau ; de plus, le tournant est bien marqué et la route d'Ouffet revient à ce niveau.

En outre, les Communes d'Ouffet et de Clavier souhaitent se relier et continuer jusque Hamoir via un RAVeL. Les Communes ont abordé le sujet avec M. Lecerf avant d'entrer le dossier à la Région wallonne. Il est clair que ce dossier sera compliqué au vu du dénivelé de notre belle région. La liaison entre Ouffet et Hamoir aura certainement lieu via Es Thier ; c'est le plus probable. Il y a quelques aménagements à effectuer et Hamoir doit collaborer

car il est dans le projet mais ce n'est pas une priorité. D'abord, il faut concrétiser le RAVeL de l'Ourthe, le réseau à points nœuds et la liaison vers Filot.

En parallèle, la Région wallonne travaille sur un projet touristique en lien avec le RAVeL et le réseau points-nœuds ; il s'agit de faire connaître ces derniers à l'ensemble de la population. Pour ce faire, il sera proposé de faire des voyages en train et de débiter les promenades aux gares en fonction du paysage ou de la distance voulue ; Hamoir pourrait être dans les premières Communes à bénéficier de la mise en place de ce projet au vu de son avancement.

M. Lecerf attire l'attention des membres présents autour de la table en rappelant que le RAVeL et le réseau points-nœuds sont deux choses bien différentes, tant au niveau législatif qu'au niveau technique ; Clavier et Ouffet ne comprennent pas encore toutes les nuances. Il est donc préférable d'attendre que les deux communes obtiennent un accord de principe avant de penser à la suite de la collaboration.

Par le projet touristique, la Région wallonne souhaite mettre en avant le RAVeL et le réseau points-nœuds afin d'inciter tous les promeneurs à utiliser ces réseaux. La Commune pourrait partir de ce projet pour l'organisation du festival sport nature 2020 ; la Région wallonne pourrait soutenir les activités ; c'est un sujet dont il faut reparler.

M. Kriescher signale qu'il faut anticiper les projets de la Région wallonne en mettant en place ceux de la Commune ; le projet du Hall Omnisports correspond à tout point de vue ; l'office du tourisme sera déplacé à cet endroit pour le départ des promenades.

### **3. Suivi des fiches-projets à activer après l'approbation du PV de la réunion de coordination**

M. Kriescher continue la réunion en rappelant qu'une réunion de coordination s'est tenue le 27 juin dernier et qu'elle concernait 4 fiches-projets. Une farde se trouve devant chaque membre avec les différents PV de la dite-réunion. Attention, tous les projets ne seront pas exécutés en même temps ; cela va dépendre des moyens communaux et des subsides octroyés.

⇒ *Fiche-projet 1.8 : « Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce ».*

Cette fiche-projet représente la création d'une passerelle entre Werbeucommune et la Gare ainsi qu'un sentier destiné à la mobilité douce qui mène jusqu'à la gare. La mobilité douce reste le maître-mot pour les prochains projets liés au PCDR. M. Kriescher rappelle que la liaison Hamoir-Filot ne concerne plus la Commune vu qu'elle sera réalisée par le SPW prochainement (voir PV CLDR-CCATM du 3/09/2019). M. Lecerf prend la parole et signale que la réunion du 27 juin était une pré-réunion afin de savoir si les différents pouvoirs subsidiants allaient suivre ou non ; maintenant les réponses ont été apportées, il faut

peaufiner les fiches et organiser une réunion finale pour chaque projet dans le but d'obtenir les accords de principe.

M. Lecerf poursuit et explique que le plus gros problème pour les pouvoirs subsidiants est la création de parkings. Infrasports a réussi à faire comprendre aux autres pouvoirs que les parkings sont essentiels pour pouvoir participer aux événements organisés, pour les départs de promenades, etc. Tous les acteurs sont favorables aux différents projets, il reste à connaître leurs implications budgétaires. Une réunion a été organisée le vendredi 11 octobre (M. Lecerf – Mme Jaspard – Mme Lacasse (GREOVA)) afin de lister toutes les tâches à réaliser pour chaque fiche ; le PV de la réunion sera envoyé aux membres prochainement. Les tâches pour la fiche 1.8 sont :

- Désigner l'auteur de projet
- Signer un engagement pour l'élargissement du sentier qui mène à la gare
- Prendre un rendez-vous avec les Voies Navigables pour obtenir des précisions quant aux dispositions à prendre pour la réalisation de la passerelle
- Rencontrer le responsable de l'appel à projets « Mobilité Active 2019 » - M. HAUGE – pour aborder les différentes sources de subventions et leurs coordinations (Appel à projets, Développement Rural, Commune)
- Elaborer des plans précis + budget pour la prochaine réunion de coordination

⇒ *Fiche-projet 1.15 : « HAMOIR – Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du Hall Omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune ».*

M. Lecerf aborde le deuxième projet qui sera mis en place dans la Commune d'ici la fin du PCDR en 2022 : la création de nouveaux espaces autour du hall omnisports et l'agrandissement de ce dernier pour l'aménagement de l'office du tourisme. La dernière phase concernera un espace dédié au logement mais il sera réalisé plus tard (par la Commune ou un Investisseur privé ; cela reste à voir).

Il est bon de rappeler que le lot 1 regroupe les projets qui souhaitent être concrétisés en premier dans le PCDR. Ensuite, viennent les fiches du lot 2 et les fiches du lot 3 qui aboutissent en cas d'opportunités tel que l'achat du terrain jouxtant la maison du village à Filot.

Quelles sont les tâches pour cette seconde fiche ?

- Désigner l'auteur de projet - établir un seul marché avec différentes zones :
  - ✓ Bâtiment de l'Office du Tourisme (avec l'adaptation du hall omnisports)
  - ✓ Parking et voirie
  - ✓ Espace convivial
- Le cahier des charges doit être prêt pour le prochain conseil communal et le marché doit être lancé avant 2020

- Estimer le terrain et l'acheter (*ce terrain sera subsidié à maximum 60% par le Développement Rural car il s'agit d'aménagement d'espace public. Au contraire, si le projet est « autre », il peut être subsidié à 80% - exemple : atelier rural, logement intergénérationnel, kangourou, maison de jour pour seniors, etc.*)
- Ecrire une lettre de demande au CGT (son fonctionnement est différent des autres pouvoirs subsidants)

Le Développement Rural reste le pouvoir le plus difficile à convaincre, surtout en ce qui concerne les parkings alors qu'ils sont primordiaux pour que les nouveaux aménagements vivent. Il ne voit pas en quoi ce projet le concerne ; il faudra soit le convaincre davantage et orienter les plans dans leur sens soit accepter leur non-participation.

Un contact a été pris avec une personne qui s'occupe des campings et des aménagements divers ; elle sera rencontrée très bientôt afin de connaître son avis quant à la situation de Hamoir. De toute façon, le camping doit disparaître car il ne répond plus aux normes ; il faut imaginer sa reconversion. Pourquoi pas un camping de passage avec des chalets sur pilotis ?

Un hôtel va émerger à Hamoir, du côté de la gare, mais ne représentera pas un concurrent direct pour le camping car les clients seront bien différents ; le camping sera tourné vers le sport nature et l'hôtel proposera des chambres cocooning. Notons que c'est innovant et audacieux pour cette commune rurale.

⇒ *Fiche-projet 2.9 : « HAMOIR – Aménagement de la Place Del Cour dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine ».*

Ce projet est très abouti grâce aux appels à projets auxquels la Commune a répondu ; le bureau Lacasse a simplement retravaillé sur la fiche en fonction des envies communales et non plus en fonction des critères des différents appels à projets. Ce dernier propose, dès lors, un « kiosque » surplombant la statue Del Cour, diminuant fortement le prix des aménagements car la statue est protégée et nécessite une moindre restauration. Plus d'informations pourront être données à la prochaine réunion CLDR/CCATM. Mme Minguet prend la parole et explique qu'elle a pris contact avec l'école de la Reid, section horticulture, afin de savoir si des projets extérieurs pouvaient les intéresser. Si ces derniers sont précis tant au niveau de la situation que de la demande des aménagements, c'est tout à fait réalisable. Il serait bien d'analyser cette idée et de créer un partenariat local avec des élèves qui souhaitent apprendre sur le terrain.

La place sera composée, entre autre, d'une plateforme de jets d'eaux et de petits espaces conviviaux. Par contre, l'ouverture sur le bas de la place à gauche (vers l'épicerie BIO) n'est pas conforme pour les PMR, il faudra peut-être la supprimer mais un accès PMR est possible par ailleurs ; garder cet accès permet plusieurs entrées tout de même.

La prochaine étape pour ce projet est de rencontrer les Espaces Verts et le Petit Patrimoine pour la restauration de la statue.

⇒ *Fiche-projet 3.2 : « FILOT – Acquisition d’un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de sport et du parking à proximité de la Maison de Village ».*

Cette fiche a deux objectifs : acheter le terrain, l’aménager (le Développement Rural approuve le projet) et créer une liaison piétonne jusqu’à la future voie cyclopiétonne qui relier Hamoir à Filot. La population sera consultée prochainement afin de connaître son avis et ses envies quant à l’aménagement de l’espace.

Il y a un accord de principe avec le propriétaire, le dossier avance. Après avoir pris en compte l’avis des habitants, il faudra analyser si ces envies correspondent à un projet du Développement Rural ; si la population veut ouvrir un café, il n’y aura pas de demande de subsides ! Il faut rester cohérent dans les démarches... Tout ceci est souhaité avant 2020.

Il faut se renseigner si il est possible obtenir l’aide des Espaces Verts dans le cadre de la semaine de l’arbre.

#### **4. Présentation du projet d’aménagement de l’ancien quartier Nord à Hamoir (+ parking co-voiturage)**

Le quartier nord va bientôt connaître de grands aménagements :

- 1<sup>ère</sup> phase : création d’un apart-hôtel de 38 appartements juste en face de la gare
- 2<sup>ème</sup> phase : création d’un immeuble à appartements (20) à l’arrière de l’apart-hôtel (l’emplacement est à revoir car il se situe dans une zone inondable)
- 3<sup>ème</sup> phase : création de maisons unifamiliales mitoyennes ou semi-mitoyennes (à l’emplacement du camping)

⇒ Tout ceci avec des espaces conviviaux et des liaisons piétonnes

Les plans présentés lors de cette réunion ne sont pas définitifs mais montrent bien l’ampleur des travaux.

Pour revenir à l’apart-hôtel qui sortira de terre en premier lieu, le dépôt du permis devrait s’effectuer d’ici fin de l’année. Il s’agira d’un immeuble de 3 étages avec des locaux communs, des espaces pour professions libérales, une suite pour PMR, etc. Des voitures électriques partagées seront peut-être également prévues pour les résidents.

Le quartier nord ne contiendra que du logement, il n’y a plus la possibilité d’amener quelques commerces car certaines acquisitions n’ont pas été concluantes pour la Commune. Une rencontre est prévue avec les Voies Navigables afin d’aborder les points techniques.

Non loin des nouveaux bâtiments, un parking de co-voiturage va être créé (environ 46 places + 2 places PMR) ainsi que des places motos, vélos et un espace convivial avec un abri pour les voyageurs. Ce dossier est conclu avec la SCNB ; la Province de Liège doit lancer le projet prochainement.

Les bulles à verres, se situant à proximité de la gare, seront certainement déplacées car elles gêneront visuellement les résidents de l'appart-hôtel. Elles occasionneraient moins de nuisances sur le parking du Carrefour mais il faut demander l'accord du propriétaire. Il est également possible de les enterrer, cela signifie moins de bruit et un moindre impact visuel ; la Commune doit se renseigner des conditions chez Intradel. Il est important de trouver un endroit où l'on peut se stationner facilement à côté des bulles, enterrées ou non, afin de vider son coffre en toute tranquillité. Il faut également éviter tout dépôt clandestin et choisir un endroit visible. En outre, les camions doivent pouvoir se déplacer et charger les bulles sans difficulté.

Après analyse, le Carrefour reste la meilleure des solutions ; les clients jettent les verres et se dirigent ensuite vers le magasin effectuer leurs achats.

## **5. Pistes de réflexion sur l'élaboration d'un document réglementant la création de logements en milieu rural**

La Commune a décidé de faire une déclaration de politique sur le logement pour 2019-2024. Cette déclaration s'articule autour de 4 axes :

- Logement et aménagement du territoire  
Les habitations dans les centres sont favorisés dans le but d'améliorer la mobilité douce et de dynamiser les commerçants voisins.
- Le logement un droit fondamental  
Toute la population a le droit de se loger ; il y a un soutien pour les projets immobiliers privés et une volonté d'avoir une offre diversifiée (des habitations de toutes tailles et de tous prix). En outre, il faut intégrer les nouveaux modes d'habitats tels que les logements kangourous.
- Améliorer la qualité des logements existants  
Il faut faire connaître les primes à la rénovation via les éco-passeurs afin de permettre à tous, surtout les personnes âgées qui ne sont pas forcément au courant, de garder une maison saine et isolée. De plus, il faut sensibiliser aux normes de salubrités et aux règles d'urbanisme (ex : Chirmont).
- Renforcer la concertation entre acteurs du logement  
Mettre en relation l'Agence Immobilière Sociale, le CPAS, etc. Par cet axe, il faut aussi attirer les jeunes à venir s'installer sur la commune face à une population vieillissante.

⇒ Cette déclaration sera un outil de travail pour la CCATM. Cette dernière sera envoyée à tous les membres d'ici la prochaine réunion.

## **6. Suivi du projet de demande de permis d'urbanisation du Chirmont**

Une réunion s'est déroulée en juin dernier à Fairon afin de présenter le projet et a rassemblé une quarantaine de personnes.

Cette réunion était obligatoire car plus de 2 hectares sont concernés et une étude d'incidence est en cours. Les constructions se feront à proximité de la route et seront phasées (1<sup>ère</sup>: 5 maisons – 2<sup>ème</sup>: 4 maisons). Le permis n'a pas encore été déposé, la Commune attend les résultats de l'étude d'incidence qui arriveront fin 2019 ; uniquement des terrains communaux sont concernés.

L'objectif est de pouvoir proposer des terrains à prix corrects pour tous. Les habitants sont rassurés car les travaux seront réalisés en deux phases ; un aménagement de voiries et de places est prévu pour rendre le passage au Chirmont agréable pour tous. La Commune décidera du prix de vente du terrain avec l'obligation de construire et non de faire un placement pour une plus-value lointaine.

Il s'agit ici de se renseigner sur les Communes qui ont déjà réalisé ce genre de projet afin de savoir le type de convention signé avec les acheteurs (prix, obligation de construire, priorité pour les jeunes de la commune, etc.). Tout ceci dans le cadre légal et intéressant pour Hamoir.

Une option serait de travailler avec un promoteur immobilier mais il faut absolument que la Commune garde la main.

## **7. Délivrance du permis unique par le FT et FD à la carrière du Blocquay**

Le point abordé ce soir est la déviation de la voirie pour éviter le passage des camions ; cette nouvelle voirie longera le Bloquay. Les sondages ont débutés lundi. La Carrière a un permis à durée illimitée en ce qui concerne l'exploitation des roches mais a un permis à durée limitée (30 ans) pour l'à côté. Au vu du changement de propriétaires et donc d'exploitants, une nouvelle demande de permis a été déposée et vient d'aboutir après un an (lourdeur administrative). Cette nouvelle exploitation se réalisera sur un seul côté de la route, ce qui rendra l'endroit propre ; la société paiera cette nouvelle route.

Il y a une parcelle communale occupée mais une convention-location a été établie et la société doit fournir de la matière première (un certain tonnage) à la Commune par an.

Une dizaine de camions passent par jour sur la voirie mais aucune zone de lavage ne sera prévue car la société a dédié un endroit aux camions : la route restera propre. Dans le cas contraire, une société privée sera appelée pour nettoyer.

## 8. Divers

- Le projet Vincent Thierry (abordé fin 2018) avance. La commune demande une mise à disposition de 1m50 le long de la voirie afin de pouvoir créer un trottoir ou une voie cyclopiétonne ultérieurement ; l'objectif est de se connecter au RAVeL. Les 2 projets de Thierry Vincent sont les suivants :
  - Immeuble à appartements (permis refusé)
  - Hall de stockage et bureaux à l'étage (permis octroyé fin juin 2019)
  - ParkingPlus ou moins 2m30 se trouvent entre les 2 bâtiments.
- La portion du RAVeL Hamoir-Sy avance mais la passerelle est en mauvais état ; des solutions sont étudiées.
- Un membre de la CLDR/CCATM interpelle M. Lecerf car des pêcheurs viennent fréquemment se stationner à hauteur de la nouvelle passerelle à Fairon et cela empêche de se déplacer facilement sur le RAVeL (destiné aux usagers doux !). Ce membre demande s'il est possible de placer des piquets amovibles. Il en est de même à la sortie du Doyard, beaucoup de personnes se garent derrière le poteau amovible et à cet endroit, il y a la nécessité de laisser l'espace vide dans le but de laisser passer les urgences si besoin. M. Lecerf répond qu'il va prendre ses renseignements afin de placer la signalisation adéquate.
- Toujours à propos du RAVeL, un membre signale qu'il faut mieux préciser la signalisation à hauteur de Tabreux car les usagers se dirigent vers le pont du chemin de fer au lieu de se diriger vers la ferme. Une signalisation à l'attention des propriétaires d'animaux est nécessaire également ; il faut repréciser que les chevaux sont interdits et que les chiens doivent être tenus en laisse. En outre, des panneaux doivent être placés à chaque début de tronçon ainsi qu'à proximité des commerces et des gares pour orienter les touristes.
- En ce qui concerne les places de parking 30 minutes, le marché a été attribué. Les travaux seront normalement réalisés d'ici la fin du mois. Deux sociétés seront aux commandes.
- Les travaux de la Maison Rurale avancent bien : l'électricité débute très bientôt ; il restera le plafonnage et la réalisation du béton lissé. Le bâtiment est totalement fermé et rejointoyé. Le parking à l'avant de l'Administration sera agrandi et la statue du jumelage sera déplacée afin d'augmenter au maximum le nombre de places. L'objectif sera de ne plus traverser la cours de l'Administration et favoriser la mobilité douce à cet endroit. Une borne de recharge pour vélos électriques va être placée.

- L'inauguration de la Maison Rurale sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion CLDR/CCATM ; il faut trouver un nom pour le bâtiment et les différentes salles. Il serait intéressant de trouver des infos sur l'historique du bâtiment et de créer des panneaux avec des photos. Une visite publique pour la population sera peut-être organisée.
- Mme Minguet signale que via le site du SPW Mobilité, chacun a la possibilité de louer un vélo électrique gratuitement durant 15 jours. Une simple inscription est nécessaire. Plusieurs marchands de la région participent à cette action.
- Les prochaines réunions CLDR/CCATM se dérouleront les 19 novembre et 17 décembre 2019 à 20H.

M. Kriescher et M. Lecerf remercient tous les membres pour leur présence et clôturent la réunion.

La réunion se termine à 22h30.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)